

**DOMAINE DE L OYAT DES DUNES**  
**PENSION CANINE**  
**LIEU DIT LA PIETIERE**  
**85300 CHALLANS**  
**Tel : 02/51/58/22/15**  
**Siret : 49769152700012**

Nom propriétaire :  
Téléphone propriétaire :  
personne à contacter et numéro de téléphone :  
Adresse mail :  
Nom(s) du (des) chien(s) :  
Race :  
Nombre de boxe : 1  
Date et heure d'arrivée :  
Date et heure de départ :

**Condition d'admission et règlement :**

La pension est ouverte du lundi au samedi de 9 h00 à 12 h00 et de 14h00 à 19h00  
Le dimanche entre 10h00 et 12h00 et 17h00 et 19h00 sur rendez vous uniquement  
Votre animal sera déposé ou repris au horaire d'ouverture  
L' animal doit être identifié (pucé ou tatoué )  
Le carnet de santé et la carte d'identification doivent être remis le jour de l'arrivée  
L'animal doit être vacciné , vaccin CHPL et vaccin toux de chenil en intranasal obligatoire  
Pour les chiens catégorisés, vaccin rage obligatoire, fournir attestation d'assurance de l'année et permis de détention photocopie des documents à fournir à la réservation  
Le manquement à ces obligations entraînerait des sanctions pour notre établissement soumis au contrôle de la Direction des Services Vétérinaire.  
Le domaine se réserve le droit de refuser l'animal pour des raisons d'hygiène ou de sécurité  
Les animaux doivent être présentés en bonne état de propreté et muni d'une protection antiparasitaire  
En cas de maladie ou d'accident, l'animal sera conduit chez le vétérinaire, la facture reste à la charge du client  
En cas de décès , si notre responsabilité n'est pas avérée, la pension décline toute responsabilité

**Tarifcation :**

Le prix est de 14,00 euros pour un chien par jour, nourriture et chauffage compris  
Aucune réduction ne sera faite sur le tarif journalier en cas de fourniture de l'alimentation pour l'animal  
En cas d'annulation , l'acompte de 28euros (à l'ordre de l'oyat des dunes), est conservé par le domaine  
En cas de départ prématuré de l'animal, le montant du séjour reste acquis à la pension  
Pour toute arrivée différé de l'animal , les jours sont dus en totalité  
Les réservations sont définitives qu'après le versement de l'acompte  
Le règlement s'effectue soit par chèque bancaire ou espèce  
**Pas de paiement par carte bancaire .**

**Responsabilité :**

Si une décision grave (opération , euthanasie) doit être prise et que le domaine de l'oyat des dunes ne puisse ni joindre le maître , ni la personne à contacter durant le séjour, celle ci sera prise conjointement avec le vétérinaire de la pension

La mise en pension dans notre établissement déclaré et sous contrôle vétérinaire ne constitue pas un garantie de santé. Les problèmes que peuvent rencontrer votre animal dans sa vie chez vous , peuvent aussi survenir aussi pendant son séjour à la pension

Ceci n'engage pas notre responsabilité (ex : torsion d'estomac, fausse déglutition, virus, blessure, parasite, eczéma etc ,,,,,)

Un amaigrissement et des maladies peuvent survenir du faite du stress provoqué par l'absence des maîtres et de l'âge de l'animal.

Le domaine est assuré par GROUPAMA

La direction vous remercie de votre compréhension

Fait à Challans :

signature client  
(précédé de la mention lu et approuvé)